

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 78

présenté par  
M. Guy Geoffroy

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 10, supprimer le mot :

« substantielle ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « partie substantielle » du patrimoine ou des intérêts est trop imprécise.